



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRO (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) **Avanne-Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) **Chaufontaine :** Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

Étaient absents : **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **François :** François GILLET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Saône :** Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins :** Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, JS. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), JM. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, JM. MAY, P. RACINE

Mandataires : A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, JC. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), JM. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, JP. TAILLARD

Délibération n°2011/001443

Rapport n°5.1 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Mise en œuvre du projet d'établissement (année I - 2011) en matière de moyens humains

**Conservatoire à Rayonnement Régional -
Mise en œuvre du projet d'établissement (année I - 2011)
en matière de moyens humains**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Charges de personnel » (Budget annexe CRR)	Les charges de personnel relatives à ce rapport sont intégrées au PPIF 2011-2015 en concordance avec le projet d'établissement voté le 31 mars 2011

Résumé :

Le projet d'établissement du CRR, approuvé par le Conseil de Communauté du 31 mars 2011, prévoit, pour répondre aux conditions du label régional et préparer l'installation dans la Cité des Arts, la mise en place progressive de moyens humains supplémentaires.

Dès cette 1^{ère} année 2011 de mise en œuvre du projet d'établissement, il s'agit donc de commencer à adapter les compétences et l'organisation de l'administration en vue des nouvelles missions à conduire à la Cité des Arts.

Il s'agit également d'engager le déploiement des disciplines prioritaires pour le maintien du label.

Ces adaptations et ces déploiements se traduisent par :

- des créations de postes ou d'heures d'enseignement supplémentaires,
- le pourvoi et l'adaptation de postes vacants (suite à des départs en retraite, mutation...), lorsque ces derniers sont jugés indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et pour s'inscrire dans la perspective des nouvelles missions ou fonctions.

L'ensemble de ces évolutions est projeté dans le respect de l'organigramme à l'horizon 2016 et du calendrier des postes et heures supplémentaires joints au projet d'établissement validé en mars (cf. annexes). Seuls de légers ajustements sur les heures de cours supplémentaires prévues dans le calendrier sont à signaler, mais chaque fois à la baisse par rapport aux prévisions.

I. Adaptation de l'organisation administrative et technique

A/ Accueil

L'accueil à la Cité des Arts et de la Culture sera un des postes mutualisés entre le FRAC et le CRR, dont la CAGB assurera le pilotage. Sa configuration a été réfléchi en commun. A l'ouverture, l'organigramme prévoit la présence de 3,5 ETP (dont 1,5 ETP remboursé par le FRAC). Dès 2011, compte tenu des moyens non adaptés actuellement en place au CRR, il convient de préparer l'évolution nécessaire.

⇒ **Remplacement de 2 postes (2 ETP) d'agents d'accueil** (agents administratifs, catégorie C) : ces 2 postes sont non pourvus actuellement et la mission d'accueil est accomplie par plusieurs personnes (surveillants, agent contractuels), ce qui n'est pas satisfaisant pour offrir un service de qualité en continu. Il est donc proposé de pourvoir ces postes par des agents titulaires dont les fiches de poste devront tenir compte des nouvelles missions dévolues à l'accueil lors de son installation dans la Cité des Arts : en plus de la mission d'accueil et d'information sur le CRR, les agents devront notamment renseigner et orienter le public par rapport au FRAC, donner une information touristique et culturelle sur la ville et assurer la tenue de la billetterie... La pratique des langues étrangères sera donc, par exemple, un impératif.

B/ Affaires administratives et financières

Le renforcement des compétences administratives et financières au sein de l'équipe du CRR est nécessaire pour assurer en direct la gestion du budget annexe et la préparation des actes administratifs et juridiques, notamment dans le cadre de la future Cité des Arts et de la Culture (conventionnement avec le FRAC...).

⇒ **Création d'un poste (1 ETP) d'assistant administratif et financier** (redacteur, catégorie B/B+) : ce poste doit permettre à l'équipe administrative du CRR d'assurer la conduite des affaires administratives de manière plus autonome et sécurisée (budget, courriers, actes juridiques, marchés...). Cette création serait compensée en partie à terme par le départ en retraite de l'agent comptable (adjoint administratif, catégorie C), dont le remplacement ne sera pas assuré.

C/ Equipe technique

Le CRR disposera dans ses futurs locaux de moyens techniques supplémentaires (auditorium notamment) et il est prévu de développer une véritable saison culturelle. Pour ce faire, des compétences techniques en interne seront indispensables.

⇒ **Nomination d'un agent actuellement contractuel (1 ETP) sur un poste d'agent technique** (catégorie C, filière technique) et **définition d'un parcours de formation** : ce poste actuellement partagé entre les missions surveillance et accueil est réorienté sur une mission à 100 % technique à l'entrée dans la Cité des Arts. La personne occupant ce poste aura à terme pour mission d'intervenir en appui au régisseur technique dans des missions généralistes type technicien du spectacle (maîtrise de l'installation d'éclairages, de sonorisation, scène...), ceci à la Cité des Arts et en extérieur (concerts dans les communes).

II. Déploiement de l'enseignement

A/ Département Musiques actuelles

Ce Département répond à une attente forte du public local, et est un des exigences du label. Il constitue un des facteurs de réussite du futur quartier culturel car ce sera un lien fort entre les trois structures culturelles installées dans ce périmètre (Rodia, CRR, Bastion).

⇒ **Création d'un poste (1 ETP) de coordonnateur du Département Musiques actuelles** (enseignant PEA) : ce poste est indispensable pour développer avec les partenaires locaux (Rodia et Bastion) un Département proposant un enseignement en phase avec les attentes du public et satisfaisant aux objectifs pédagogiques des CRR en la matière. Ce département est par ailleurs une des exigences du label.

⇒ **Création de 12h d'enseignement supplémentaire : MAO (+ 4h), Chant (+ 4h), Basse (+ 4h)** (enseignants ASEA) : ces heures en plus permettront d'accueillir des élèves supplémentaires et d'etoffer les propositions d'un Département jusque-là en préfiguration.

B/ Département Danse

Le développement de l'enseignement de la danse représente un des objectifs du projet d'établissement. Il est une des conditions du maintien label.

⇒ **Création de 8h d'enseignement supplémentaire en Danse classique** (enseignant ASEA vacataire) : ces heures en danse classique vont permettre de faire monter en puissance progressivement l'enseignement de cette spécialité au sein du CRR. L'enseignant sera notamment mobilisé dans le cadre des actions de sensibilisation en danse à l'école Rivotte.

C/ Département Théâtre

Le développement de l'enseignement du théâtre est un des objectifs du projet d'établissement. Il est une des conditions au maintien label. Il est, de plus, un des ponts possibles avec l'Université.

⇒ **Création de 6h d'enseignement supplémentaire dans différentes disciplines** : Expression corporelle (2h), Rythme (2h), Voix (2h) (enseignants ASEA vacataires) : ces heures vont permettre de faire monter en puissance progressivement l'enseignement de cette spécialité au sein du CRR.

D/ Département Musiques anciennes

Le 3^{ème} cycle de ce Département relativement jeune nécessite d'être conforté (en effectifs et en contenu) en offrant 2 nouvelles disciplines instrumentales et en renforçant l'enseignement de la flûte à bec.

⇒ **Création de 8h d'enseignement supplémentaire dans différentes disciplines** : **Violoncelle historique (+ 3h), Viole de gambe (+ 3h), flûte à bec (+ 2h)** (enseignants PEA/ASEA)

E/ Département Piano

La mission d'accompagnement au piano fait partie des enseignements qu'il est nécessaire de conforter vis-à-vis des exigences du label.

⇒ **Remplacement d'un poste de professeur PEA de piano (1 ETP)** (suite à départ en retraite) **sous forme d'un poste reconfiguré en professeur de piano et accompagnement** (enseignant PEA) : ces 2 disciplines seront assurées à terme de façon égale (8h/8h), mais dans le cadre d'une montée progressive de la mission accompagnement.

⇒ **Création de 4h pour un poste de professeur accompagnement piano** (enseignant ASEA vacataire) : la mission d'accompagnement fait en effet partie des enseignements qu'il est nécessaire de conforter vis-à-vis des exigences du label.

F/ Département Formation Musicale

⇒ **Création de 8h d'intervention en sensibilisation** (enseignant d'initiation) : dans la cadre de la sensibilisation en milieu scolaire mise en place en partenariat avec l'Education Nationale et les communes.

⇒ **Création de 3h d'intervention pour un enseignement voix** (enseignant ASEA vacataire) : dans la cadre des classes de pratiques vocales mises en place en partenariat avec l'Education Nationale et les communes.

⇒ **Création de 4h d'enseignement supplémentaire en formation musicale** (enseignant ASEA) : ces heures permettraient de compenser le temps de travail d'un des professeurs du Département réorienté depuis 2010-2011 sur les musiques actuelles (4h en arrangements/harmonisation).

⇒ **Remplacement d'un poste de professeur (PEA) en analyse et écriture de façon éclatée** en faisant appel à des compétences différentes et complémentaires, ceci afin de proposer un enseignement couvrant différents modules et de renforcer ainsi le contenu du 3^{ème} cycle :

- 8h sur l'écriture (contrepoints...),
- 4h sur les Musiques anciennes,
- 4h sur les Arrangements/Harmonie/Musique classique.

G/ Département cordes

Conformément au principe arrêté lors du vote du projet d'établissement en mars 2011, chaque remplacement suite à vacance d'un poste doit faire l'objet d'une étude argumentée sur les redéploiements éventuellement envisageables ou non.

Une argumentation a été demandée au directeur du CRR concernant le Département cordes et le remplacement de ces 3 postes mis en perspective par rapport à l'évolution de l'ensemble des Départements et des effectifs du CRR.

Un argumentaire favorable au remplacement de ces 3 postes a été fourni le 16 mai concernant le Département cordes mais il demeure partiel (sans mise en perspective globale).

Compte tenu des élèves en cours de cursus en violon et de la nécessité de ne pas compromettre le déroulement de la rentrée 2011-2012, il est proposé :

- de pourvoir le poste de PEA et un poste d'ASEA par des titulaires et d'avoir recours à un contrat à durée déterminée pour l'année scolaire seulement pour le second poste d'ASEA vacant,
- de se réserver le temps nécessaire à une analyse précise des besoins des années scolaires suivantes et des possibilités éventuelles de redéploiement de moyens pour satisfaire à ces besoins fondées sur les éléments d'information complémentaires demandés au directeur du CRR.

Sont également proposées dès la rentrée 2011 :

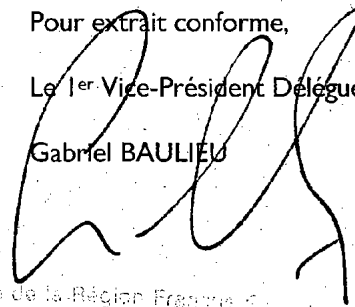
- la nomination coordinateur pour le Département polyphonique (fonction non pourvue jusque là),
- la nomination d'un coordinateur des Ateliers de Découvertes Instrumentales dont la mission consiste en l'organisation administrative des ateliers, le suivi des élèves, l'évaluation, les contacts avec les parents et l'orientation des élèves en fin d'année scolaire.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président Délégué,

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le



- 8 JUL. 2011